



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre mars à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Absents représentés :

Monsieur Christian LANDRE donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Manuela ROMERO, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Anne GALLO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Finances

D2025_14 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, présente les éléments budgétaires constitutifs du compte administratif 2024, qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses 2024	5 527 853.31	512 171.63	6 040 024.94
Recettes 2024	5 324 287.28	648 533.53	5 972 820.81
Résultat de l'exercice 2024	- 203 566.03	136 361.90	132 795.87
Résultat antérieur reporté	+ 1 020 324.40	+ 25 526.85	1 045 851.25
Résultat de clôture 2024	+ 816 758.37	+ 161 888.75	978 647.12

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	292 111.48	129 106.13

À l'issue de cette présentation et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, nommée présidente de la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2024-029 du 10 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération D2025-011 du 04 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats émis et ordonnancés au cours de l'exercice ;

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 du Budget Principal.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

15 Pour

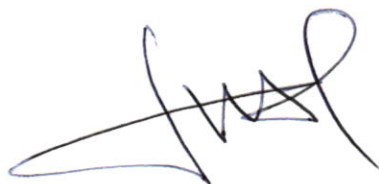
2 Contre

Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

1 NPPV

Monsieur Philippe PIGEAU

Le Maire,
Philippe PIGEAU



Anne GALLO,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le13 MARS 2025.....

et publié, affiché ou
notifié le13 MARS 2025.....

Le Maire,

